

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 21 JANVIER 1797.

*Extrait du Journal de Naples, du 27 Décembre.*

Dans le cours de cette année, le royaume de Naples a fourni le rare exemple d'un peuple armé volontairement pour sa patrie, la religion et son Roi. L'histoire offre peu de traits d'un zèle aussi vif et aussi général. Des sommes considérables ont été versées de tous côtés, et le sont encore, dans le trésor Royal; de sorte que le montant des contributions volontaires suffiroit pour entretenir pendant une année une armée de 100 mille hommes, indépendamment des troupes existantes, si S. M. par amour pour son peuple, n'avoit pas préféré de ratifier le traité de paix qui avoit été d'abord arrêté. Chaque semaine, il arrivoit du fond de la Sicile et de la Calabre, des régimens organisés, habillés et armés aux frais de la noblesse et des provinces, et dont tous les individus brûloient du désir de combattre pour leur souverain et pour la patrie. Les provinces septentrionales étoient prêtes à se lever en masse, et le monarque dut interposer son autorité pour modérer un zèle aussi louable et digne des habitans de l'antique *Lavium*, vû que les campagnes fussent restées incultes et les villes désertes. La noblesse napolitaine, de son côté, rivalisoit avec celle de Sicile et toutes les personnes aisées, pour prouver à S. M. sa fidélité et son dévouement; et au moment où l'on parloit déjà de pacification, notre Roi se trouvoit à la tête d'une multitude de soldats qui n'attendoient que le signal du combat, résolus de se procurer par la force des armes une paix sûre et honorable.

On compare ce qui est arrivé dans le Nord de l'Italie à ce que les anciens historiens rapportent de l'entrée d'Alaric dans ce beau pays, au commencement du 5<sup>me</sup> siècle. „Dès qu'Alaric „parut, toutes les villes se hâtèrent de le sou-

„mettre, et toute l'Italie se vit conquise. Les „gouverneurs de l'Empereur Honorius ne „s'efforçoient qu'à sauver leur vie; les pauvres fu- „yoient dans les bois, les riches se retiroient „avec leurs effets dans les isles de la mer Adria- „tique. Les soldats d'Alaric paroissoient des „êtres invincibles, car personne n'osa d'abord „avoir seulement l'idée de leur résister.“

Ce que Modène, Parme, la Toscane et Venise ont éprouvé dernièrement, ne rappelle maintenant que trop cet événement triste et mémorable.

On dit que S. M. le Roi des Deux-Siciles a envoyé au général Buonaparte une superbe boîte ornée de son portrait et enrichie de diamans. L'on assure que les mesures énergiques du Roi ayant inspiré des craintes fondées à ce général, il envoya lui-même plusieurs couriers à Paris pour faire accélérer la conclusion finale de la paix avec la cour de Naples aux conditions qu'elle avoit d'abord proposées.

*Extrait d'une lettre de Bologne, du 7 Janvier.*

Le général françois Lasne est arrivé ici avec quelques troupes, dont le nombre sera, dit-on, porté à 4000 hommes; elles sont destinées à protéger la république Cispadane, et à défendre les côtes de la Toscane contre les invasions des Anglois.

Nos meneurs s'étoient creusé la tête pour créer une constitution conforme au système que les françois ont établi parmi nous. Maintenant qu'il vient d'être formé une *union intime* entre le pays de Bologne, et ceux de Ferrare, Modène et Reggio, cette constitution ne peut plus avoir lieu, et il est question d'en fabriquer une nouvelle. Ces variations déplaisent beaucoup au peuple.

Extrait d'une lettre de l'Ukraine, du 20 Décembre.

Les hordes turbulentes du Mont Caucafé ont éprouvé depuis quelque tems des échecs très sensibles de la part des Russes. Chan Montai, chef de différentes tribus Tartares, avoit soulevé contre les Russes plusieurs peuplades de cette contrée, et entre autres les Lesghis, nation belliqueuse, qui se vante de n'avoir jamais été vaincue. Dix mille hommes de guerriers choisis de cette horde et d'autres peuplades Tartares, s'avancèrent au mois de Septembre vers Kuba, où se trouvoit un corps de 5000 Russes dans un camp peu étendu, et éloigné de plus de 50 milles de la grande armée. Les Tartares se proposoient d'enlever ce camp. Le général Russe avoit été informé de leur projet; il voulut marcher, le 30 Sept., contre eux. Mais les Tartares parurent ce même jour à deux lieues en avant du camp, près du village d'Alpar, où 300 chasseurs Russes formoient l'avant-poste, appuyés contre un bois fort épais. Toute la masse des Tartares se réunit sur ce point. Les chasseurs soutinrent courageusement l'attaque et arrêtèrent l'ennemi, jusqu'à ce qu'un régiment d'infanterie eût pu le tourner et le prendre à dos. La cavalerie Russe arriva bientôt, et alors le carnage fut terrible. Plus de 2000 Tartares restèrent sur le champ de bataille, et entre autres le fils de Montai et 5 autres chefs; le reste échappa par la fuite. Cette défaite a jeté la consternation parmi les peuplades du Caucafé, et elle leur ôtera vraisemblablement l'envie, de former aucune entreprise ultérieure contre les Russes.

De Londres, le 4 Janvier.

(par la voie de France).

Le duc Portland, secrétaire d'Etat pour le département des affaires étrangères, a reçu des dépêches du Vice-Roi d'Irlande, contenant les nouvelles suivantes :

„Le 24 Décembre, dix vaisseaux de ligne faisant partie de la flotte françoise, mouillèrent à l'ouverture de la baie de Bantry. Le reste paroît avoir été forcé de tomber sous le vent. — Le 25, les françois avoient une partie de leur flotte au bas de l'isle de Bear. — Le 27, on conduisit à Coork, devant le lord lieutenant, un officier françois, lieutenant de l'une des frégates de la flotte, lequel a été pris dans une chaloupe avec douze matelots. En remettant son épée avec beaucoup de sang-froid, le prisonnier dit en bon anglois, qu'il esperoit être traité comme prisonnier de guerre et comme officier. Il déclara ensuite que la flotte dont il faisoit partie, consistoit en cinquante bâti-

mens de toute grandeur, qu'il en avoit été séparé à la hauteur du *Leud-Sen'*, mais qu'il ne pouvoit dire si c'étoit par accident ou à dessein; que le but de l'expédition étoit d'opérer une descente en Irlande, dont on leur avoit dit que les habitans étoient en insurrection, et qu'ils esperoient, dans le cas où ils pourroient effectuer leur débarquement, y planter l'arbre de la liberté; que le nombre des bâtimens mouillés près de l'isle de Bear, dans la baie de Bantry, étoit de dix-sept; qu'il s'étoit embarqué dans un canot avec douze hommes pour aller prendre des ordres du commandant; mais la mer étant très-houleuse, et l'amarré qui tenoit au vaisseau commandant ayant été rompue, le vent et la dérive l'avoient entraîné à terre, où il avoit été fait prisonnier ainsi que ses douze matelots, par les paylans, et conduit par eux devant un magistrat. — Le 28, la flotte eut un coup de vent terrible, qui la força d'abandonner la baie, et on présume que plusieurs vaisseaux n'ayant pu résister à la violence de ce coup de vent, ont péri. — Au premier bruit de l'arrivée des françois, le général Dabrimple, qui commande dans ce district, a rassemblé une force considérable pour les repousser. Les habitans du pays ont donné, dans cette occasion, les preuves les moins équivoques de leur loyauté et de leur sincère attachement pour le gouvernement britannique et la personne de Sa Majesté. Tous, sans exception, ont couru aux armes, et si le tems avoit permis aux françois d'effectuer leur débarquement, il n'y a pas de doute qu'on ne les eût bientôt fait repentir de leur témérité. — Aujourd'hui 30, on n'entend plus parler de la flotte françoise. On ignore si elle est retournée à Brest, ou si elle tient la mer. On fait seulement que le *Saffron*, vaisseau rasé de 74, a été pris par la frégate le *Jafin*, de 38, commandée par le capitaine Stirling. — Toutes les troupes réglées se sont mises en marche pour la partie occidentale d'Irlande. Les corps de volontaires font le service des garnisons à Corke et à Dublin; plusieurs de ceux-ci, et notamment le corps de fusiliers, appelle *Appercross*, ont supplié le lord-lieutenant de leur permettre de faire le service de la troupe de ligne; tous les chariots et toutes les voitures sont mis en réquisition; enfin, tous les habitans, quelque soit d'ailleurs leur opinion politique, offrent le tableau de la plus parfaite cordialité, et témoignent tous également le désir de combattre l'ennemi commun."

Des lettres particulières de l'Irlande disent qu'un vaisseau françois de 74 et une frégate ont été coulés bas, après s'être abordés, et que les

équipages ont péri, à l'exception d'un lieutenant et 6 hommes.

L'officier prisonnier dont il a été parlé plus haut, a été conduit ici hier, et a été interrogé par le duc de Portland.

Sur la nouvelle de l'apparition des françois en Irlande, le lord Bridport, qui commande la grande escadre, a eu ordre de mettre à la voile, le 2, de Saint-Hélène.

Les 5 pour cent consolidés sont à 71  $\frac{1}{2}$ .

*Fin de la déclaration de S. M. Britannique.*

La réponse à cette communication fut une demande, la plus outrageante dans la forme & la plus extravagante en substance, qui ait jamais été faite dans aucune négociation. On réquit de lui péremptoirement que, dès l'entrée de l'affaire, avant que le gouvernement françois eût fait une réponse à sa première proposition, avant même qu'il eût appris régulièrement la nature & l'étendue des objections, & encore moins avant qu'il eût reçu de ce gouvernement aucune autre offre ou projet de paix, il remit dans les vingt quatre heures un état des conditions définitives auxquelles, dans tous les cas, sa cour voudroit accéder; demande qui rendoit évidemment à fermer la porte à toute négociation, à empêcher toute discussion, toute explication, toute possibilité d'arranger amiablement les objets en litige; demande déplacée par sa nature & impraticable dans l'exécution, puisqu'il est évident qu'on ne pouvoit jamais arrêter une résolution dernière sur un projet de paix générale; qu'on ne pouvoit surtout la déclarer, sans connoître les points sur lesquels tombent principalement les objections de l'ennemi, & les facilités qu'il voudroit offrir en retour des concessions qu'on pourroit lui faire. Ayant refusé d'acquiescer à cette demande & expliqué les raisons qui la rendoient inadmissible, mais ayant en même-tems renouvelé la déclaration qu'il étoit prêt à entrer dans la discussion des propositions qu'il avoit envoyées, ou de toute autre qui pourroit lui être communiquée, le ministre du Roi ne reçut d'autre réponse qu'un ordre brusque de quitter Paris dans quarante huit heures. S'il falloit d'autre preuve que cette insulte, pour faire connoître les dispositions de ceux qui l'ont faite, la teneur de la note qui renfermoit cet ordre la feroit éminemment. Le mode de négociation, sur lequel le gouvernement françois avoit lui-même insisté, y est rejeté, & on n'y laisse aucune ouverture praticable pour traiter efficacement. La base des négociations, si récemment établie d'un consentement mutuel, y est dénuée, & l'on revient à un principe clairement inadmissible, comme le seul fondement sur lequel la France peut consentir à traiter. C'est ce même principe qu'on avoit donné en réponse aux premières ouvertures de S. M. en Suède, qui fut dès-lors rejeté par S. M., mais qui maintenant paroît n'avoir jamais été abandonné de fait par le gouvernement de France, quoiqu'inconciliable avec celui sur lequel il étoit convenu expressément de traiter.

Il est donc nécessaire que toute l'Europe sache que la rupture de la négociation à Paris ne vient pas de ce qu'on se soit refusé à aucune tentative sincère de la France, pour concilier, par une discussion franche, les vues & les intérêts des puissances contendantes. Une telle discussion a été proposée maintes fois, & même sollicitée de la part de S. M.; mais elle a été, dès le premier abord, absolument refusée par le fait du gouvernement françois. Elle vient exclusivement de la seule obstination de ce gouvernement à rejeter tout moyen de paix; obstination qui n'a paru que trop évidemment dans toutes les discussions préliminaires; qui

a été clairement manifestée par la demande d'un *ultimatum* faite dès l'entrée même de la négociation, & qui est démontrée au-delà de tout doute par son adhésion opiniâtre à une prétention qui ne put jamais être admise; prétention qui, suivant l'interprétation que le gouvernement affecte de donner à sa constitution intérieure (quoiqu'à cet égard même elle soit contredite par le fait), exige que cette constitution soit reçue par toutes les autres nations, comme dominant tous les principes de droit public admis en Europe; comme supérieure aux obligations des traités, aux liens de l'intérêt commun, & aux considérations les plus pressantes & les plus urgentes de la sûreté générale.

C'est sur de tels fondemens que le gouvernement françois a rompu brusquement une négociation qu'il entama avec répugnance, & qu'il conduisit de manière à indiquer la résolution d'en empêcher le succès définitif. C'est par ces motifs que ce gouvernement prétend justifier à l'univers la continuation de l'effusion de sang & des calamités de la guerre, l'interruption de toutes liaisons paisibles & amicales parmi les hommes, la détresse prolongée de l'Europe, & la cumulation des misères de la France même.

S. M., lui est entrée de bonne foi dans les négociations, qui n'a été arrêtée par aucun obstacle pour la poursuivre vivement & sincèrement, n'a à regretter que de la voir terminer si brusquement, & qu'à renouveler à la face de l'Europe la déclaration solennelle que toutes les fois que ses ennemis seront disposés à vouloir une pacification générale avec un esprit de conciliation & d'équité, elle n'omettra rien de sa part pour contribuer à l'accomplissement de ce grand objet, en vue duquel elle a déjà offert tant de sacrifices, & qui n'est maintenant retardé que par les prétentions exorbitantes de ses ennemis.

*De Westminster, le 27 Décembre 1796.*

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 12 Janvier.*

Le gouvernement n'a rien fait publier depuis le 9, touchant la flotte de Brest. Ce silence est sans doute d'un mauvais augure. Voici en attendant ce que l'on a appris par des avis particuliers :

„L'expédition est manquée (dit une lettre de Brest en date du 2), et cet événement malheureux est accompagné de circonstances qui peuvent être devenues plus funestes encore. Je ne parle point du vaisseau le *Sédusant*, qui a fait naufrage dans le Raz le jour du départ, et qui a coûté la vie à 600 hommes; mais dès le lendemain de ce départ, la frégate la *Française*, qui portoit les généraux Morard de Galles, Hoche, Bouin et autres officiers de l'armée, s'est séparée du reste de la flotte, ainsi que le vaisseau le *Nesler*, et depuis ce moment on n'en a eu aucune nouvelle. Tout fait craindre que ces deux bâtimens ne soient tombés au pouvoir de l'ennemi. L'armée a suivi sa destination, non sans que quelques vaisseaux s'en soient encore séparés. — Le 30 Frimaire (20 Déc.), 36 voiles ont mouillé dans la baie de Bantry, au Sud de l'Irlande; il ne faut pas oublier que la flotte étoit composée de 42 voiles, dont 17 vaisseaux, 18 frégates, et le reste en corvettes et flûtes. Ces 36 voiles sont restées dans la baie pendant six jours; la frégate où étoient les généraux

n'arrivoit point. Les vents avoient changé et souffloient avec impétuosité. Le dernier jour, un grand nombre de bâtimens a déradé, et comme les principaux chefs de l'expédition manquoient, comme il étoit impossible de la tenter dans l'absence du général Hoche, qui seul vraisemblablement avoit les ordres secrets du gouvernement, et comme on ne pouvoit l'attendre plus longtems dans un lieu aussi dangereux; tourmente, comme on l'étoit par la tempête, il n'a pas été possible d'y stationner, ni dans les environs, à cause du tems, de la saison, du peu de vivres et de l'absence de plusieurs bâtimens. L'armée a donc fait voile pour Brest, et il est entré en rade hier 6 vaisseaux, la frégate *l'Immortalité*, qui avoit à bord le contre-amiral Bouvet, et deux bâtimens de moindre force. Il paroît même que, comme le vent a dispersé une partie de la flotte, on ne peut assurer qu'aucun accident ne soit survenu aux vaisseaux qui ne sont point rentrés. — La plupart des vaisseaux ont perdu leurs cables et leurs ancres: plusieurs sont fort maltraités et font beaucoup d'eau. Le *Pluton* et le *Scévola* principalement souffroient beaucoup à la mer, et ils sont malheureusement partie de ceux qui ne sont pas revenus.

Une autre lettre de Brest en date du 3, mande que ce jour les vigies signaloient 17 voiles, qu'on croyoit être une autre division échappée à la fureur des vents; mais en supposant qu'on ne se soit pas trompé, il s'en faut encore d'environ moitié que l'armée navale soit sauvée. On est toujours fort inquiet sur le sort de la frégate qui porte l'amiral Hoche avec son état-major. L'on sait que ce général a beaucoup contribué à faire décider l'expédition. „Voilà donc (s'écrit la *Quotidienne*) la fin de cette entreprise dont on a fait tant de bruit, et où la tempête nous a bien mieux servi que le directoire, en nous éloignant d'un rivage qui devoit être le tombeau de 20 mille hommes.

En effet l'on apprend, par des lettres de Corck, que les Irlandois, bien loin d'être disposés à favoriser une invasion, s'étoient réunis en armes pour s'y opposer. Les troupes qui le portoient sur la côte ont éprouvé sur leur route les plus grandes marques d'hospitalité: non-seulement on les a fournies de toute espèce de provisions, mais les habitans leur ont même cédé leurs maisons pour les loger. Il y eut d'abord quelques allarmes à Dublin, une partie des habitans se retirèrent à Clommel avec leurs effets. Mais les craintes furent bientôt dissipées. La tempête qui a dispersé la flotte française, a duré avec une fureur égale pendant

trois nuits consécutives. L'amiral anglois Colpoys, n'a pu, dit-on, tenir la mer faute de provisions; il est rentré à Portsmouth et Plymouth.

Les esprits patoisent dans une agitation qui fait craindre de nouveaux évènements. Un complot est, dit on, organisé contre le gouvernement; c'est au faubourg St. Antoine qu'est le foyer d'où doit partir l'explosion. Le ministre de la police a reçu ordre de redoubler de vigilance; on parle toujours de l'arrivée de forces imposantes à Paris.

Le *Journal de France* rapporte qu'avant-hier, des hommes en habit militaire chantoient aux environs du théâtre de l'opéra: *vive Henri IV, vive ce Roi vaillant*. Le même jour, sur la place du Palais-Royal, un homme qui feignoit d'être pris de vin, ayant attiré autour de lui une foule considérable, se mit à vomir des malédictions contre le gouvernement républicain, qu'il termina, en jettant son chapeau en l'air, par le cri: *Vive le Roi XVIII*.

Le général Canclaux ne partira point pour l'ambassade de Naples, parcequ'il a un beau frère émigré. (dit le *Censeur*).

*De Berlin, le 14 Janvier.*

Notre cour vient d'être plongée de nouveau dans le deuil et l'affliction par la mort de la Reine douairière, qui est décédée hier. Cette princesse laisse des regrets d'autant plus vifs, qu'elle s'étoit fait cherir par ses vertus et la bienfaisance.

*De Manheim, le 19 Janvier.*

Hier matin, S. A. R. l'Archiduc Charles arriva ici, accompagné de plusieurs généraux. Le bruit du canon de nos remparts annonça l'entrée du héros Royal. S. A. fut reçue aux portes de la ville par une députation de notre magistrat, qui la complimenta. — Les acclamations de la foule rassemblée sur le passage de ce prince, l'accompagnèrent jusqu'à la résidence Electorale, où Son Exc. M. le Baron de Dahlberg reçut S. A. R. au nom de notre souverain. Le soir, S. A. R. honora notre spectacle de sa présence. Dès qu'Elle parut, tous les assistans lui rendirent par les cris redoublés de *vivat*, le tribut d'admiration et de reconnoissance si justement dû au libérateur de l'Allemagne. Lorsque la toile se leva, des airs de triomphe se firent entendre, le génie du tems préconisa les vertus et les exploits de Charles d'Autriche, et la Muse de l'histoire grava sur le marbre son nom immortel. Tel fut le sujet d'un prologue allégorique consacré à cette heureuse journée; telle fut l'expression du sentiment de reconnoissance et d'amour pour le vainqueur du Danube, du Mein et du Rhin, qui ne s'éteindra jamais dans les cœurs allemands.

L'on croit que S. A. R. l'Archiduc ne fera pas un long séjour ici.

(Avec Supplément du Samedi 21, contenant la fin de la lettre du Lord Malmesbury).

# SUPPLEMENT AU JOURNAL DE FRANCFORT.

DU SAMEDI, 21 JANVIER 1797.

## Fin de la lettre du lord Malmesbury au lord Grenville.

Il me reste à vous faire part de ce qui s'est passé entre nous au sujet de nos alliés respectifs.

„Sur les différens articles qui réservent à la cour de Petersbourg & à celle de Lisbonne le droit d'accéder au traité de paix sur le *status ante bellum*, le ministre françois ne fit aucune autre remarque, que de demander, en parlant des alliés de la république, si j'étois prêt à traiter de ce qui étoit relatif à leurs intérêts, que certainement la république n'abandonneroit jamais. Cela me donna occasion de remettre le mémoire confidentiel relatif à l'Espagne & à la Hollande; & préliminairement je lui répétai en substance la première partie du N<sup>o</sup>. 12. de V. S. Quoique j'eusse touché un mot de la partie espagnole de Saint Domingue, en traitant de la paix avec la France, cependant comme elle ne fut un objet de discussion entre nous que lorsque je parlai de la paix avec l'Espagne, j'ai cru qu'il valoit mieux placer dans cette partie de ma dépêche tout ce qui se dit à ce sujet. C'est le seul point qu'il discuta. Mais de ce qu'il ne parla d'aucune réclamation de l'Espagne, je n'en conclus pas qu'il n'en fera aucune mention dans le cours de la négociation. Je ne doute pas, au contraire, qu'il n'en ait plusieurs à faire, & même d'inadmissibles. Néanmoins il garda le silence en ce moment, & se borna à combattre l'idée que par le traité d'Utrecht, l'Espagne se fut engagée à n'aliéner aucune de ses possessions en Amérique. J'avois l'article copié dans ma poche & je le lui lus. Il avoua qu'il étoit clair & formel; mais il prétendit que les circonstances avoient changé si essentiellement depuis 1713, que les engagements pris alors ne pouvoient être regardés comme étant en force. Je lui dis, que par l'esprit de l'article même, on avoit voulu prévoir des événemens éloignés, & non pas ce qui devoit arriver au tems du traité ou peu après, & que c'étoit parcequ'on avoit prévu, autant qu'il étoit possible, le changement des circonstances, qu'on avoit inséré cette clause: „Qu'enfin si l'Espagne avoit aucun égard à la foi des traités, elle devoit se regarder comme autant liée aujourd'hui par cette clause, qu'au moment où elle avoit été rédigée. Je poursuivis, en disant que néanmoins il n'étoit pas tout-à-fait impossible d'arranger ce point sans beaucoup de difficultés, & qu'on pouvoit trouver des moyens par lesquels Sa Majesté catholique ne manqueroit pas à la bonne foi & qui concilieroient également l'Angleterre & la France. Je lui laissai alors entendre en termes généraux, que l'Espagne pouvoit regagner la partie de Saint-Domingue en faisant quelque cession considérable à la Grande-Bretagne & à la France pour prix de la paix; ou qu'afin de laisser à la France tous Saint-Domingue, nous pourrions retenir la Martinique ou Sainte Lucie & Tabago. — M. Delacroix écouta ces propositions avec quelque attention; mais il craignit de se compromettre en paroissant approuver, & laissa tomber l'objet de la cour de Madrid, en observant que la France n'abandonneroit jamais les intérêts de ses alliés.

„Notre conversation sur ceux de son autre allié, la Hollande, fut beaucoup plus longue, parceque la teneur du mémoire nous conduisit inévitablement à approfondir ce sujet.

„M. Delacroix affecta d'assurer que toute déviation du traité de paix conclu entre la France & ce pays, ainsi que toute restitution de territoire acquis par la France en conséquence de ce traité, étoit tout à fait impraticable. Il trouvoit également impraticable toute tentative pour rendre aux sept Provinces-Unies leur ancienne forme de gouvernement. Il parla de l'établissement d'une convention à la Haye, d'un air triomphant & avec une satisfaction affectée, de ce que la cause de la liberté étoit gagnée pour un si grand peuple. Il avoua cependant volontiers que, vu les grandes pertes que la république avoit faites dans les colonies, & vu spécialement la foiblesse avec laquelle elle les avoit défendues, on ne devoit pas s'attendre que S. M. consentit à en faire la restitution pleine & entière, & il me demanda si je pouvois l'informer jusqu'à quel point nos vues s'étendroient à cet égard. Je lui dis que j'avois lieu de croire que S. M. demanderoit des possessions & des établissemens qui n'ajouteroient rien ni à notre pouvoir ni aux richesses de nos domaines dans les Indes, & qui ne tendroient qu'à nous en assurer la tranquille possession. — „Vous entendez par-là, dit M. Delacroix, le Cap & Trinquemale.“ — Je répondis que ces établissemens étoient certainement de ce genre, & qu'il n'y avoit pas apparence qu'on les restituât aux Hollandois. — M. Delacroix se jeta alors dans une dissertation fort travaillée sur la valeur du Cap de Bonne-Espérance, qu'il ne considéroit pas simplement comme une possession qui, dans nos mains, deviendrait une des colonies les plus fertiles & des plus productives de l'Orient; & il n'hésita point d'assurer que, suivant son estimation, elle deviendrait en définitif, une acquisition d'une importance infiniment plus grande pour l'Angleterre, que celle des Pays-Bas pour la France, & que si l'on consentoit à nous la laisser, elle seroit regardée comme une ample compensation. — „Si vous êtes maîtres du Cap & de Trinquemale, ajouta-t-il, nos établissemens des isles de France & de Bourbon seront absolument & selon votre bon plaisir, dans votre mouvance, & nous ne pourrions les garder qu'autant qu'il vous plaira; vous serez les seuls maîtres dans l'Inde, & nous y serons entièrement dépendans de vous.“ — Je lui répétai qu'on n'insisteroit sur ces possessions que comme moyen défensif & non offensif, & que si l'on discutoit cet objet franchement & sans passion, on trouveroit qu'en nous procurant une grande sûreté additionnelle, il ne nous ajouteroit aucun pouvoir d'attaque, même quand nous serions disposés à troubler la paix de cette partie du monde; que si l'on insistoit sur les établissemens hollandois, & peut-être quelques autres points essentiels, & que d'un autre côté il voulût compter tous ce que nous avions encore à restituer à la Hollande, tandis qu'elle n'avoit rien à rendre à l'Angleterre, il n'étoit pas possible qu'il ne regardât comme infiniment honnêtes & généreuses les conditions de paix que S. M. proposeroit aux Hollandois. Je ne trouvai point du tout M. Delacroix disposé à convenir de ce point avec moi; il me dit que la Hollande, dépouillée de ses possessions, seroit ruinée. — Il parla alors, mais comme d'une idée qui lui venoit dans le moment, de la possibilité de dédommager les Hollandois de leurs pertes dans les Indes, en leur donnant une portion de territoire vers la Meuse. — (Je ne pus découvrir s'il avoit en vue Aix-la-Chapelle, Liège, ou les pays de Juliers & de Berg.) — Il me fit entendre que si

On ne prenoit pas ce parti, on pourroit peut-être leur céder une île à sucre de plus. Je lui dis que tout cela seroit l'objet des discussions futures, & que j'étois persuadé que si l'on convenoit des points les plus essentiels, le traité ne seroit pas rompu par des considérations secondaires.

„Notre conversation avoit été extrêmement longue; M. Delacroix la finit en disant que, quoiqu'il eût pris sur lui d'entrer jusques-là en matière, je ne devois pas considérer rien de ce qu'il avoit dit, comme liant & engageant la république, jusques à ce qu'il eût remis au directoire les pièces que je venois de lui donner; & pour plus grande exactitude, il me demanda encore si dans son rapport il devoit annoncer la désunion de la Belgique de la France comme le *sine qua non* dont Sa Majesté ne se départiroit pas. — Je répondis, que très certainement c'étoit le *sine qua non* dont Sa Majesté ne se départiroit pas, & que toute proposition qui laisseroit les Pays-Bas annexés à la France seroit pour elle un beaucoup plus grand avantage, & pour les alliés une beaucoup plus grande perte, que la situation relative & actuelle des puissances belligérantes ne pouvoit donner lieu au gouvernement français de prétendre.

„M. Delacroix me témoigna encore son regret de la manière péremptoire dont je faisois cette déclaration, & me demanda si elle n'étoit pas susceptible de quelque modification. — Je répliquai que si la France donnoit un contre-projet convenable & praticable, ne perdant jamais de vue que les Pays-Bas ne pouvoient pas être français, ni dans la possibilité de tomber entre les mains de la France, certainement une telle proposition seroit prise en considération. — M. Delacroix ne m'encouragea en aucune manière à m'expliquer plus clairement; il me répéta plusieurs fois que cette difficulté relative aux Pays-Bas étoit insurmontable &c.

„Au moment où je prenois congé de lui, il me demanda d'expliquer ce qu'on entendoit dans le mémoire par le quatrième paragraphe commençant par ces mots: *de s'entendre mutuellement sur les moyens d'assurer*, &c. & finissant par *leurs possessions respectives*. — Je lui dis qu'ils avoient rapport au système destructif adopté par la France dans les Indes-Occidentales, & qu'ils exprimoient un désir que les deux puissances convinssent de quelque système général & uniforme de police intérieure pour contribuer à la sûreté de leurs possessions respectives, en même tems qu'au bonheur des habitans de toute espèce. — M. Delacroix, un peu blessé de mon expression du système destructif adopté par la France, s'efforça de récriminer; mais il finit en disant, que certainement on concourroit à tout arrangement relatif aux nègres, qui ne seroit pas contraire aux principes de la constitution.

„Ici finit notre conférence, & comme pendant tout le tems qu'elle dura, j'avois continuellement à l'esprit que quoique ce fût la première, elle seroit peut-être la seule qui me donneroit une occasion favorable de parler des principes généraux d'après lesquels S. M. étoit disposée à traiter, je m'efforçai, en suivant plus ou moins tous les points de mes instructions, de mettre M. Delacroix, si son rapport est fidèle, en état de rendre compte au directoire de ce que j'avois dit, de manière à lui ôter tout moyen de mal interpréter les intentions de Sa Majesté, à éloigner toute possibilité de chicane, & à l'amener à répondre clairement & distinctement s'il vouloit consentir à entamer la négociation sur le principe du *status ante bellum*, ou sur un autre qui n'en différeroit que par la forme & non par la substance. Je me flatte qu'en l'ayant je ne me suis pas compromis; que je n'ai découvert de mes instructions que ce qui étoit convenable; &

que dans cette conversation, rien ne m'est échappé qui puisse nuire par la suite au progrès de la négociation. Je crois avoir rendu compte à V. S. de cette conférence presque mots pour mots, & j'ai pris un soin particulier de le faire correctement & en détail, afin que vous puissiez juger de ce que j'ai dit, & que vous soyez instruit assez parfaitement de ce qu'a dit M. Delacroix, pour que vous puissiez vous en servir comme d'un témoignage authentique. — Il faut se rappeler, comme je l'ai observé au commencement de cette dépêche, qu'il a parlé d'après lui-même, à la vérité comme ministre, mais non sous l'instruction immédiate du directoire; & cette observation justifiera un peu la singularité de quelques-unes de ses propositions.

„J'avoue, Milord, que d'après sa politesse & son empressement apparent à entrer en discussion, l'impression qui m'est restée en le quittant, a été que la négociation iroit en avant, malgré tant de difficultés, dont quelques-unes presque si insurmontables, que connoissant, comme je la connois, l'opinion du directoire, je voyois peu d'apparence qu'elle se terminât heureusement. Mais, je ne m'attendois pas que le directoire se conduiroit tout de suite de manière à démontrer une inclination évidente, & même une détermination à rompre sur les premières propositions. Aussi ne fus-je pas peu surpris de recevoir dimanche, à trois heures après-midi, la lettre ci-jointe, (celle où M. Delacroix lui demandoit la signature du mémoire & son ultimatum dans les vingt quatre heures). Il me l'envoya par le premier secrétaire de son département, M. Guiraudet, qui me communiqua l'original de l'arrêté du directoire, dont cette lettre, sauf les changemens de forme, est une copie littérale.

„Après l'avoir lue, je demandai à M. Guiraudet s'il étoit instruit de son contenu; une conversation s'engagea à ce sujet. Je lui dis que ces deux demandes étoient si inattendues, que je ne pouvois y répondre sur le champ; que quant à la première, il étoit tout-à-fait contre l'usage de signer les mémoires annexés à une note signée, & que j'avois de la peine à me croire autorisé à me départir de ce qui me paroïssoit une règle invariable. Que quant à la seconde demande faite d'une manière si inouïe & si péremptoire, je dirois sans hésiter qu'il n'étoit pas possible d'y satisfaire. — M. Guiraudet m'en témoigna beaucoup de regret, & dit que cela étant, il craignoit que nos principes de négociation ne pussent jamais s'accorder. Je lui témoignai le même regret. Nous continuâmes à causer quelque tems sans qu'il se passât rien de digne de remarque. Je lui dis que je lui enverrois ma réponse le lendemain.

„En réfléchissant plus mûrement sur la demande de signer les deux mémoires, je me convainquis que je ne m'engageois à rien en y consentant; que c'étoit uniquement céder à un peu d'humeur, & que cette complaisance ne serviroit qu'à mettre le directoire encore plus dans son tort. Quant à la demande étrange de l'ultimatum, je vis clairement ce que j'avois à dire, & j'espère que ma réponse sera trouvée conforme, aussi strictement qu'il étoit possible, à mes instructions.

„Hier au soir, à deux heures & demie, M. Guiraudet m'apporta la note C (celle qui portoit l'ordre de partir de Paris dans 48 heures). J'y répondis aussitôt par la note D. Elles n'ont pas besoin de commentaires. Comme je prétends quitter Paris demain & voyager en toute diligence, il sera bientôt en mon pouvoir de vous rendre compte de ce qu'il me reste à dire relativement à la clôture subite, quoique peut-être non imprévüe, de ma mission.

Signé, Malmesbury.